

fédéral de définir les méthodes de ces maisons d'éducation, de manière à les assimiler les unes aux autres et les rendre uniformes?

Dans cette question compliquée, il faut nécessairement tenir compte du caractère, des tendances, des aspirations et des besoins des races qui habitent le Dominion, ce dont on semble ne pas se préoccuper. Veut-on une fusion de tous les éléments qui composent le Dominion? Au profit de qui se fera-t-elle? C'est un problème assez difficile à résoudre. Je puis dire qu'il n'est pas dans la pensée de l'élément français d'absorber l'élément anglais; ce qu'il veut, c'est de vivre en paix avec tout le monde et de jouir des libertés politiques et religieuses que l'Angleterre lui a octroyées. La confédération a été décrétée pour cimenter ces libertés, et toute tentative faite sous un prétexte ou sous un autre pour en arriver à l'Union législative est regardée, par le peuple de la province de Québec, comme une atteinte aux droits et privilèges qu'il possède. Nous savons rendre justice à la minorité religieuse dans notre Province, en lui accordant même plus que sa part des deniers publics, et dans le Dominion, où nous sommes la minorité, nous avons raison d'espérer que la majorité aura pour nous les mêmes égards.

Présentement une question se présente à mon esprit. Quel sera ce commissaire en chef d'Éducation? Par l'excellente et haute culture littéraire et philosophique que l'on donne dans les collèges classiques canadiens-français, on peut dans la province de Québec émettre avec chance de succès la prétention que le chef du nouveau département soit Canadien-Français. Les partisans du bureau d'Éducation fédéral pensent-ils que ce commissaire, cet interprète de la nation, «exponent of the nation», comme on l'appelle, dont l'intelligence aura été façonnée dans un moule autre que celui de son concitoyen anglo-saxon, qui aura sa manière à lui d'apprécier les régimes scolaires, pourra réellement justifier son titre d'interprète, et exprimer sur les questions d'enseignement des opinions propres à satisfaire tout le monde sans susciter des récriminations dans certaines provinces?

Si au lieu d'être Canadien-Français, ce commissaire est d'origine anglaise, pourra-t-il faire mieux? Je ne crois pas.

Le véritable interprète des provinces, c'est le Conseil de l'Instruction publique qui, composé de membres compétents, est,